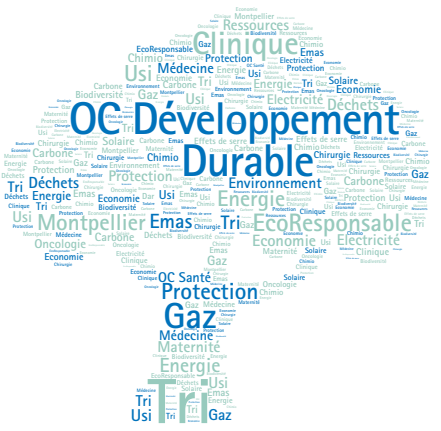

POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROUPE OC SANTÉ

Montpellier, le 11 octobre 2016

Le groupe OC Santé a décidé de s'engager dans une politique de développement durable, conscient des impacts de l'activité des établissements de santé sur l'environnement. Celle-ci s'inscrit de fait dans la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins mise en place depuis de nombreuses années.

NOTRE ENGAGEMENT EST FONDÉ SUR 3 AXES :

ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF GÉNÉRAL :
RÉDUIRE NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.

- **Prévention** des risques environnementaux,
- **Diminution** des transports et des nuisances locales,
- **Réduction** des rejets dans l'eau et de la pollution des sols,
- **Maîtrise** de la production de déchets,
- **Bon usage** des médicaments et dispositifs médicaux.

SOCIAL

OBJECTIF GÉNÉRAL :
PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL.

- **Gestion** prévisionnelle des emplois et compétences,
- **Amélioration** et renforcement du dialogue social,
- **Développement** de la formation initiale et continue,
- **Prévention** des risques professionnels.

ÉCONOMIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL :
MAÎTRISER NOS COÛTS, S'ASSURER D'UN BON RETOUR SUR LES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS.

- **Démarche** d'achats éco-responsables,
- **Contribution** au développement économique du territoire,
- **Mise en place** d'audits énergétiques dans les établissements MCO,
- **Diminution** de la consommation d'énergie et des ressources naturelles.

Soucieux à la fois de répondre aux nouvelles contraintes réglementaires, aux attentes du personnel et du public qu'il accueille dans ses établissements, le groupe OC Santé se mobilise et œuvre pour améliorer la qualité environnementale au sein de ses établissements.

Pour renforcer la démarche qui avait été initiée en 2010, sous l'appellation de Green attitude, un comité OC développement durable a été créé, sous l'égide de la cellule qualité groupe, qui a pour objectifs :

1. **D'accompagner** les établissements du groupe dans leur démarche de certification HAS et EMAS,
2. **De piloter et animer** un réseau qualité et développement durable groupe,
3. **D'accompagner** les établissements dans leur démarche d'amélioration du développement durable,
4. **De développer, mutualiser et animer** des échanges entre professionnels,
5. **D'orienter** la politique de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et du développement durable en se conformant aux exigences légales, réglementaires et autres exigences applicables.

Docteur Max Ponseillé
Président Directeur Général

oc santé